

Toute enchère est définitive.

Conformément aux codes de la consommation, il n'existe pas de possibilité de rétractation dans le cadre des ventes aux enchères publiques. Toute enchère est définitive et engage l'enchérisseur qui la porte.

Le bordereau est généré dès la clôture de la vente. Le paiement se fait comptant par carte bancaire sur son espace adjudicataire. Un virement immédiat ou les espèces sont acceptées dans la limite légale.

Les Frais :

Frais en sus des enchères volontaires sont de 26% TTC

Frais en sus des enchères judiciaires sont de 14,28% TTC

Frais de vente majorés de 6% TTC pour les enchères réalisées en salle

Frais de 72€ TTC (60€ HT) sur Interenchères pour les ventes de véhicules aussi bien pour les ventes volontaires que judiciaires.

Des frais de retransmission de 1,8% TTC sont prévus par les plateformes diffusant la vente. Ces frais de retransmission sont pris en charge par Pastor Maison de Ventes si l'adjudicataire paie en carte bancaire* sur le site dans les 48 heures après la fin de la vente : <https://espace-client.pastor-mdv.fr/connexion>

*La carte American Express ne peut être acceptée

La taxe sur la valeur ajoutée :

La T.V.A. est récupérable pour les professionnels assujettis uniquement si le descriptif du lot le précise.

Les commissaires-priseurs

La vente est réalisée sous l'autorité cumulée d'un commissaire-priseur chargé des enchères en salle et d'un commissaire-priseur chargé des enchères sur Internet. En cas d'enchères simultanées, l'enchère prioritaire est la première portée sur la Console Opérateur Interenchères.

Les commissaires-priseurs fixent le pas d'enchères. En cas de non-respect, le commissaire-priseur peut refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur.

Les internautes peuvent enchérir sur les plateformes Live (Interenchères, Drouot Live)*, en s'y inscrivant au préalable et en respectant le processus défini par ces plateformes. En cas de non-respect, les commissaires-priseurs peuvent refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur.

En salle, les enchérisseurs portent leurs enchères à voix haute, ou par signe visible et décelable par le commissaire-priseur.

*En cas de défaillance technique d'une ou de plusieurs plateformes de diffusion de la vente, tout commissaire-priseur peut stopper momentanément ou définitivement la vente aux enchères publiques. La vente est alors reportée au lendemain.

Le Procès-verbal du Live

Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire-priseur.

Inscription à la vente :

Les enchérisseurs doivent s'inscrire obligatoirement pour participer à la vente. Les enchères portées par une personne non inscrite pourront être refusées. L'inscription se fera sur la ou les plateformes de diffusion pour les enchérisseurs sur Internet.

Dans le cadre des ventes "en salle" : L'inscription se fera préalablement à la vente et par tous moyens. Tout enchérisseur devra présenter une pièce d'identité, déclarer son adresse, communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Une prise de caution par carte bancaire pourra être demandée.

Pour une inscription sur les plateformes, vous acceptez que interencheres ou Drouot Live communiquent à Pastor Maison de Ventes aux Enchères, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire et pièce d'identité. Pastor Maison de Ventes aux Enchères se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information et/ou une caution avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Si un lot vous est adjudgé, la création d'un compte Pastor Maison de Ventes est automatisée. Pour accéder à cet "Espace Adjudicataire", l'identifiant est l'adresse email utilisée lors de l'inscription sur la plateforme de la vente (Interenchères ou Drouot). <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion>

Enchère automatique.

Les commissaires-priseurs Pastor Maison de Ventes n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Voir sur Interenchères le pas des enchères automatiques.

Transfert de propriété

Il est rappelé que l'adjudication a pour effet de transférer immédiatement à l'adjudicataire la propriété du bien mis en vente.

Pour les biens meubles dont l'acquisition est soumise à la souscription d'un contrat d'assurance (véhicule par exemple), l'acquéreur s'engage sur l'honneur à la souscription d'un tel contrat à l'adjudication prononcée.

Les descriptions :

Les descriptions sur l'état esthétique des produits vendus sont subjectives et ne sauraient engager la responsabilité de la maison de ventes Pastor MDV.

Il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du lot ou de se rapprocher de la maison de ventes pour obtenir toutes les informations jugées nécessaires.

Une longue exposition permettant l'examen des lots, les adjudicataires sont réputés avoir pris connaissance de l'état du matériel. Le fait de porter des enchères sur un lot vaut acceptation de la description portée au catalogue.

La loi impose aux opérateurs de ventes volontaires de signaler les produits NEUFS dans leurs descriptifs. Attention la salle des ventes n'apporte aucune garantie tout au long de la vie du produit. Notre maison de ventes ne saurait garantir le fonctionnement d'un produit neuf, ou garantir les pannes dites "au déballage". L'adjudicataire pourra se prévaloir de la garantie constructeur si celle-ci est mentionnée dans la désignation du produit.

Traduction des lots

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Pastor Maison de Ventes. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Retrait des lots.

La maison de ventes Pastor Maison de Ventes conseille à tous ses adjudicataires de retirer leurs lots en main propre à la salle des ventes au Mans sur RDV.

Aucun lot ne sera délivré le jour de la vente :

La prise de rendez-vous sur <https://espace-client.pastor-mdv.fr/connexion> est obligatoire pour retirer les lots. En cas de non respect, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement. La dépose de cartons ou déchets autour de nos locaux lors de l'enlèvement des lots est facturé 30€TTC.

Gardiennage des lots :

L'enlèvement des lots ne pourra se faire qu'à compter du règlement du bordereau d'adjudication et de ses frais annexes (dont les éventuels frais de gardiennage).

Les frais de gardiennage sont imputés à hauteur de :

- 1,80€ TTC (1,50€ HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur étagère.
- 7,20€ TTC (6€ HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur palette, demi-palette ou au sol.

Cette prestation comprend la garde et l'assurance des biens jusqu'à leur délivrance. Lorsque les frais de gardiennage dépassent le montant de la facture d'achat, les lots seront vendus pour règlement de la dette

Pour mémoire : si le paiement de votre bordereau intervient sous 48H, en CB via notre site, **Pastor MDV prend en charge le coût de 20 jours de gardiennage.**

Ainsi, vous bénéficiez en réglant votre bordereau sur notre site web sous 48H :

- de la prise en charge des frais de la plateforme qui diffuse la vente.
- de la prise en charge des frais liés à 20 jours de gardiennage dans nos locaux.

La maison de ventes conseille à tous ses clients de retirer leurs lots en main propre à la salle des ventes.

L'expédition des lots reste possible selon votre choix :

Pastor Maison de Ventes vous propose un service d'expédition de vos lots. Vous réglez ce service dans votre Espace Adjudicataire (voir les CGE).

Sur simple demande, notre Maison de Ventes vous orientera vers des sociétés d'expédition, ou choisissez votre propre prestataire.

Dans tous les cas, Pastor Maison de Ventes ne peut être tenue responsable des avaries et dommages causés par le transport. C'est pourquoi nous vous invitons à retirer vos lots dans nos locaux gratuitement.

Résolution de litige :

Résolution amiable des litiges et médiation: Pastor MDV se tient à la disposition de ses adjudicataires pour régler à l'amiable tous litiges nés de la réalisation d'une vente aux enchères publiques.

Elle invite ses adjudicataires à la contacter via son support :

- via le mail pmdv@priseur.net ou
- via le téléphone suivant : 02.52.56.14.86 (numéro non surtaxé).

En cas de désaccord persistant, Pastor MDV invite toute personne qui se sentirait lésée à déclarer son préjudice au Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des

Ventes Volontaires à l'aide de ce lien:

<https://www.conseildesventes.fr/fr/formulaire-de-reclamation>

GESTION DES IMPAYÉS ET FICHER TEMIS*

A défaut de règlement dans les 7 jours calendaires après la vente, Pastor MDV se réserve la possibilité de poursuivre l'adjudicataire défaillant en paiement de sa dette ou d'annuler la vente, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'adjudicataire défaillant.

Tout paiement après annulation du bordereau entraînera le remboursement de la somme versée moins 70.00€ TTC de frais de dossiers.

Pastor MDV est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SAS Pastor MDV. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SAS Pastor MDV est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SAS Pastor MDV pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SAS Pastor MDV ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SAS Pastor MDV, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SAS Pastor MDV : par écrit auprès de la SAS Pastor MDV 02 rue Roberval 72000 Le Mans.
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SAS Pastor MDV de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Les conditions générales d'expédition sont les suivantes :

Pastor Maison de Ventes aux Enchères conseille à tous ses clients de retirer gratuitement leurs lots adjugés, directement à la salle des ventes, sur rendez-vous (via l'Espace Adjudicataire).

Les frais d'expédition, redirection et de renvoi sont pris en charge par l'adjudicataire.

Nous vous rappelons que l'expédition est un service apporté à la demande de l'adjudicataire et que Pastor Maison de Ventes aux Enchères ne saurait être tenue responsable des avaries, pertes et dommages causés par le transport.

Limitation des expéditions :

- Les expéditions de colis se font en France Métropolitaine (Corse comprise) et Europe (voir les zones).
- Les palettes et transports Geodis sont expédiés uniquement en France Métropolitaine hors Corse.
- Pastor Maison de Ventes ne peut pas réunir en un même colis des lots d'une vente judiciaire et d'une vente volontaire.
- Pastor Maison de Ventes ne peut pas réunir en un même colis des lots de différentes maisons de ventes.
- Des frais de gardiennage peuvent être facturés pour les lots conservés à l'étude, selon la temporalité des différentes adjudications et du déclenchement de l'expédition ou de l'enlèvement (voir Frais de Gardiennage dans les conditions générales de ventes).

Demande d'expédition :

Les demandes d'expédition **se font uniquement sur votre Espace Adjudicataire** que vous retrouvez sur notre site web : <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion>

L'adresse de livraison par défaut est l'adresse communiquée par l'adjudicataire lors de sa 1ere inscription via Interenchères.com ou sur place à la salle des ventes. L'adjudicataire aura la possibilité de changer ses coordonnées sur son Espace Adjudicataire : <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion>
Il est seul responsable des informations confirmées ou saisies.

Autres prestataires :

Tout adjudicataire peut désigner et régler le transporteur de son choix pour faire expédier ses lots*.

* Sous réserve de l'éligibilité du/des colis au gabarit limite fixé par ce transporteur.

Aucune préparation du/des colis ne sera effectuée par notre équipe "Pastor MDV" dans ce cas. Veuillez vous rapprocher du transporteur choisi pour accomplir cette opération de colisage et en connaître son coût éventuel.

Assurance, remise contre signature et indemnisation:

En utilisant le service <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion> l'adjudicataire pourra demander la remise contre signature de ses lots. En cas de contestation de livraison, la "livraison sans signature" n'ouvre pas droit à indemnisation.

En utilisant le service <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion> l'adjudicataire pourra assurer ses lots "ad valorem".

En cas de perte d'un lot assuré, l'adjudicataire pourra demander à PASTOR MDV de procéder à une demande d'indemnisation auprès du transporteur.

En cas de perte d'un lot non assuré, l'adjudicataire pourra demander à PASTOR MDV de procéder à une demande d'indemnisation auprès du transporteur. Les lots non assurés seront indemnisés à hauteur d'un prix au Kg fixé par les conditions générales de vente du transporteur.

Les indemnités versées par PASTOR MDV à l'adjudicataire sont strictement limitées aux sommes reçues par le transporteur et reversées dans un délai de 30 jours à compter de leur réception par PASTOR MDV .

Délais et conditionnement des lots:

Les délais de préparation des expéditions sont de 9 jours calendaires.

PASTOR MDV n'est pas responsable des délais de livraison des transporteurs.

PASTOR MDV ne garantit pas le conditionnement des adjudications en un seul et unique carton.

Pour l'expédition de lots volumineux ou lourds, les palettes sont bullées et cerclées. En aucun cas PASTOR MDV ne pourra reconditionner l'emballage à neuf d'un lot.

Le prix de nos préparations et expéditions pour la France métropolitaine - Tarification COLISSIMO RELAIS COLIS

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	12,24€	16 Kg	35,16€
2 Kg	14,04€	17 Kg	36,72€
3 Kg	15,72€	18 Kg	38,28€
4 Kg	17,40€	19 Kg	39,96€
5 Kg	18,96€	20 Kg	41,52€
6 Kg	20,04€	21 Kg	42,60€
7 Kg	21,60€	22 Kg	44,16€
8 Kg	23,16€	23 Kg	45,72€
9 Kg	24,84€	24 Kg	47,28€
10 Kg	26,40€	25 Kg	48,72€
11 Kg	27,36€	26 Kg	50,40€
12 Kg	28,92€	27 Kg	51,84€
13 Kg	30,48€	28 Kg	53,40€
14 Kg	32,16€	29 Kg	54,96€
15 Kg	33,60€	30 Kg	56,52€

Assurances :

4 niveaux d'Assurance optionnelle	Tarif en TTC
150 €	2.50€
300 €	5,00€
500 €	8,34€
1000 €	16,68€

Le prix de nos préparations et expéditions pour la France métropolitaine - Tarification COLISSIMO DOMICILE

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	17,64€	16 Kg	44,76€
2 Kg	19,80€	17 Kg	46,56€
3 Kg	21,72€	18 Kg	48,48€
4 Kg	23,64€	19 Kg	50,40€
5 Kg	25,56€	20 Kg	52,20€
6 Kg	26,76€	21 Kg	53,52€
7 Kg	28,68€	22 Kg	55,32€
8 Kg	30,48€	23 Kg	57,24€
9 Kg	32,40€	24 Kg	59,04€
10 Kg	34,32€	25 Kg	60,84€
11 Kg	35,52€	26 Kg	62,64€
12 Kg	37,2€	27 Kg	64,44€
13 Kg	39,24€	28 Kg	66,36€
14 Kg	41,16€	29 Kg	68,28€
15 Kg	42,96€	30 Kg	69,96€

Option et assurances : Remise avec signature : 1,32€ TTC

6 niveaux d'Assurance optionnelle	Tarif en TTC
150 €	2.50€
300 €	5,00€
500 €	8,34€
1000 €	16,68€
2000 €	33,36€
5000€	83,40€

Le prix de nos préparations et expéditions pour l'Europe Zone 1

Tarification COLISSIMO Domicile

Belgique / Allemagne / Luxembourg / Pays-Bas

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	18,00€	8 Kg	40,20€
2 Kg	28,44€	9 Kg	42,12€
3 Kg	30,48€	10 Kg	44,04€
4 Kg	32,52€	De 11 à 15 Kg	54,96€
5 Kg	34,44€	De 16 à 20 Kg	65,88€
6 Kg	36,36€	De 21 à 25 Kg	76,80€
7 Kg	38,28€	De 26 à 30 Kg	87,72€

Le prix de nos préparations et expéditions pour l'Europe Zone 2*

Tarification COLISSIMO Domicile

Autriche / Italie / Portugal (Hors Ile de Madère, Les Açores) / Espagne
(Hors Baléares, Canaries, Ceuta et Melilla)

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	31,80€	8 Kg	48,48€
2 Kg	35,52€	9 Kg	50,52€
3 Kg	37,92€	10 Kg	52,56€
4 Kg	39,96€	De 11 à 15 Kg	63,96€
5 Kg	42,12€	De 16 à 20 Kg	86,04€
6 Kg	44,16€	De 21 à 25 Kg	75,00€
7 Kg	46,44€	De 26 à 30 Kg	97,20€

Le prix de nos préparations et expéditions pour l'Europe Zone 3*

Tarification COLISSIMO Domicile

Tchéquie / Danemark / Estonie / Hongrie / Lituanie / Pologne / Slovaquie / Slovénie
/ Suède

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	18,00€	8 Kg	60,00€
2 Kg	24,00€	9 Kg	66,00€
3 Kg	30,00€	10 Kg	72,00€
4 Kg	36,00€	De 11 à 15 Kg	78,00€
5 Kg	42,00€	De 16 à 20 Kg	84,00€
6 Kg	48,00€	De 21 à 25 Kg	90,00€
7 Kg	54,00€	De 26 à 30 Kg	96,00€

Assurance Obligatoire pour les zones 1 / 2 / 3 :

6 niveaux d'Assurance par rapport au montant de votre Bordereau	Tarif en TTC
150 €	2,52€
300 €	5,04€
500 €	8,40€
1000 €	16,68€
2000 €	33,36€
5000€	83,40€

Le prix de nos préparations et expéditions pour la France métropolitaine Tarification CHRONOPOST

Poids jusqu'à	Tarif en TTC	Poids jusqu'à	Tarif en TTC
1 Kg	18,84€	16 Kg	45,96€
2 Kg	21,00€	17 Kg	47,76€
3 Kg	22,92€	18 Kg	49,68€
4 Kg	24,84€	19 Kg	51,60€
5 Kg	26,76€	20 Kg	53,40€
6 Kg	27,96€	21 Kg	54,72€
7 Kg	29,88€	22 Kg	56,52€
8 Kg	31,68€	23 Kg	58,44€
9 Kg	33,60€	24 Kg	60,24€
10 Kg	35,52€	25 Kg	62,04€
11 Kg	36,72€	26 Kg	63,84€
12 Kg	38,52€	27 Kg	65,64€
13 Kg	40,44€	28 Kg	67,56€
14 Kg	42,36€	29 Kg	69,48€
15 Kg	44,16€	30 Kg	71,16€

Option expédition Chronopost

Niveau d'assurance optionnel	3,6 € + 1,8% du montant du bordereau
------------------------------	--------------------------------------

**Le prix de nos préparations et expéditions pour la France métropolitaine hors Corse
- Tarification GEODIS**

Poids jusqu'à	Tarif en TTC
4 Kg	47,64€
9 Kg	55,92€
14 Kg	64,44€
19 Kg	72,72€
30 Kg	81,24€

Option expédition Géodis

Niveau d'assurance optionnel	30€ TTC + 1,44% TTC du montant du bordereau
------------------------------	---

Ce transporteur vous alerte :

A réception de votre expédition, vérifiez votre colis. Si vous avez une réclamation concernant l'état de votre colis, Geodis vous invite à poser une réserve immédiate sur le bon de livraison.

Et surtout ouvrez le colis devant le livreur pour qu'il puisse constater l'état du/des lots.

Rajouter sur le bon de livraison "Colis ouvert devant le livreur".

Si cela n'est pas fait, GEODIS se garde le droit de refuser votre contestation même si une assurance a été souscrite.

EXPÉDITION PALETTE

Voici les prix forfaitaires (au poids) pour la France

- **Entre 30kg et 100 kg** : 99€ TTC
- **Jusqu'à 300 kg** : Pour la France : Poids total X 1,32€ TTC
- **Jusqu'à 500 kg** : Pour la France : Poids total X 1,44€ TTC
- **Au-delà de 500 kg** : Pour la France : Poids total X 3.60€ TTC

Attention :

Ces prix ne préjugent pas des expéditions hors gabarit* (conditions selon le transporteur et sur devis).

*Hors gabarit palette :

Dont le volume excède les dimensions au sol d'une palette Europe : (1200X800MM) et/ou d'une hauteur supérieure à 2m.

Pour l'expédition de lots volumineux ou lourds, les palettes sont bullées et cerclées pour les produits sans emballage d'origine.

OPTION EXPEDITION PALETTE

Tarif en TTC - Niveau d'assurance Optionnel

33€ + 2,88% TTC du montant du bordereau

Pour mémoire:

Récupération palettes par le transporteur : 24€ TTC

ALERTE :

Toute redirection demandée au transporteur vous sera facturée 96€ TTC. Nous vous invitons donc de bien renseigner et vérifier votre adresse de livraison lors de votre demande sur notre site internet <https://espace-client.pastor-mdv.fr/fr/connexion>

Bonnes enchères

TOUTE ENCHÈRE EST DÉFINITIVE.

La vente est faite sans aucune garantie, de quelque sorte, et les acquéreurs prennent les articles dans leur état actuel **sans aucune possibilité de recours** contre qui que ce soit, ou pour quelque cause que ce puisse être, notamment pour erreur dans les désignations, les contenances ou les quantités déclarées et pour tous renseignements fournis, ceux-ci n'étant donnés qu'à titre strictement indicatif.

Le paiement se fait comptant. Par carte bancaire ou virement immédiat, les espèces sont acceptées dans la limite légale.

<https://espace-client.pastor-judiciaire.fr/fr/connexion>

Les Frais d'une vente judiciaire :

Frais en sus des enchères de 14,28% TTC.

Des frais de retransmission sont prévus par les plateformes diffusant la vente.

Sur Interenchères ces frais sont de :

1,8 % TTC pour les meubles, objets d'art ou les matériels professionnels.

72 € TTC pour les véhicules.

Nous ne prenons pas en charge ces frais Interenchères.

Tout autre frais additionnel sera annoncé préalablement à la vente.

TVA :

Sauf indication contraire, les lots sont vendus TTC, hors frais légaux, avec la possibilité pour les acquéreurs assujettis de récupérer la TVA, laquelle sera reversée par le mandataire liquidateur qui en a donné mandat express.

Tout acquéreur de l'Union Européenne assujetti à la TVA doit, au moment de la vente, indiquer et justifier son numéro d'identification en vue d'une livraison intra-communautaire, et justifier de l'expédition vers l'autre état membre.

L'acquéreur non communautaire doit signaler immédiatement après la vente son intention d'exporter et dispose d'un délai **d'un mois** pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation.

Dans tous les cas, le commissaire-priseur se réserve la faculté de réclamer le montant de la TVA, remboursée ultérieurement à l'acquéreur sur présentation des justificatifs de livraison ou d'exportation. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

Les Commissaires-priseurs

Les commissaires-priseurs se réservent le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de réunir ou séparer des lots, de retirer tout lot de la vente.

Les commissaires-priseurs fixent le pas d'enchères

En cas de non-respect, les commissaires-priseurs peuvent refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur.

Enchère automatique

Les commissaires-priseurs n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Toute enchère est définitive et engage l'enchérisseur qui la porte.

Inscription à la vente

Les enchérisseurs doivent s'inscrire obligatoirement pour participer à la vente. Les enchères portées par une personne non inscrite pourront être refusées.

L'inscription se fera préalablement à la vente et par tous moyens pour les enchérisseurs sur place.

L'inscription se fera sur la ou les plateformes de diffusion pour les enchérisseurs sur Internet.

Tout enchérisseur devra présenter une pièce d'identité, déclarer son adresse, communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Une prise de caution par carte bancaire pourra être demandée.

Pour une inscription sur les plateformes, vous acceptez qu' Interencheres communique à Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire. Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information et/ou une caution avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

La création d'un compte sur l'Espace Adjudicataire Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - est obligatoire. Votre identifiant est le mail utilisé lors de l'inscription sur la plateforme partenaire (Interenchères ou Drouot).

<https://espace-client.pastor-judiciaire.fr/fr/connexion>

Les descriptions

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Il est ainsi conseillé aux enchérisseurs de s'assurer de l'état de chaque lot et de la nature et de l'étendue de tout dommage ou restauration avant la vente.

En conséquence, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des objets et matériels présentés. Une visite est organisée sur place, préalablement à la vente. L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les descriptions sur l'état esthétique des lots vendus sont subjectives et ne sauraient engager la responsabilité de Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires.

Les kilométrages et mesures sont donnés à titre indicatifs et ne peuvent engager la responsabilité de Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires.

En cas de vente sur les lieux d'une société ou d'un domicile, l'acquéreur à l'obligation de prendre soin de n'occasionner aucun dégât à l'immeuble. Au cas où des détériorations seraient effectuées, l'adjudicataire ou ses préposés, qui les auraient occasionnées, en seraient responsables et tenus à la remise en état à leurs frais.

Il appartient à l'acheteur de contrôler que les marchandises, matériels et véhicules répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur. L'adjudicataire prend l'entière responsabilité de la pose des systèmes de sécurité imposés par le Code du Travail et la mise en conformité des matériels avec la législation en vigueur.

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - déclare que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs d'assurer leur mise aux normes avant une éventuelle remise en fonction.

L'acquéreur devra faire poser à ses frais s'agissant de machines-outils non protégées et ce avant tout usage, les dispositifs de sécurité prévus par les décrets du 14 juin 1947 et autres.

Il est d'autre part annoncé aux adjudicataires que les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction.

Traduction des lots

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes Judiciaires.

Le Procès-verbal du Live

Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire-priseur.

Transfert de propriété

Encore une fois, **toute enchère** (en salle, sur site, par ordre d'achat, par téléphone ou via les plateformes Interenchères ou drouot, ...), **engage l'enchérisseur qui la porte.**

Il est rappelé que l'adjudication a pour effet de transférer immédiatement à l'adjudicataire la propriété du bien mis en vente.

Pour les biens meubles dont l'acquisition est soumise à la souscription d'un contrat d'assurance (véhicule par exemple), l'acquéreur s'engage sur l'honneur à la souscription d'un tel contrat au plus tard à l'adjudication prononcée.

RETRAIT DES LOTS ET EXPÉDITIONS :

Les heures et jours d'enlèvement pour les lots qui ne sont pas stockés dans nos locaux sont fixés par le commissaire-priseur judiciaire avant la vente, l'adjudicataire s'engage à s'y conformer. Tout déplacement en dehors des créneaux fixés par le commissaire-priseur judiciaire donnera lieu à des frais à la charge de l'acquéreur.

Une fois le délai écoulé les objets, matériels et installations non enlevés seront considérés comme abandonnés par l'acquéreur sans aucune possibilité de recours contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce puisse être.

Un dépôt de garantie pourra être demandé à l'adjudicataire pour le matériel nécessitant un démontage. Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés aux lots des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble.

L'adjudicataire s'engage à faire intervenir des professionnels agréés, s'agissant du démontage des matériels reliés aux réseaux de gaz, eau et électricité ou autres. Tout matériel raccordé en eau et/ou en électricité devra être bouché et/ou isolé dans les règles de l'art.

La dépose de cartons ou déchets autour de nos locaux ou sur site lors de l'enlèvement des lots est facturée.

Lots Judiciaires stockés dans nos locaux

Les lots stockés dans nos locaux ne sont pas délivrés le jour de la vente, sauf exception précisée dans la désignation. Pour retirer les lots, la prise de rendez-vous via votre Espace Adjudicataire est gratuite et obligatoire :

<https://espace-client.pastor-judiciaire.fr/fr/connexion>

Sans cette prise de rendez-vous, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement.

GARDIENNAGE DES LOTS :

Concernant l'enlèvement des lots judiciaires stockés à l'étude : Celui-ci ne pourra se faire qu'à compter du règlement du bordereau d'adjudication et de ses frais annexes (dont les éventuels frais de gardiennage).

Les frais de gardiennage sont imputés à partir du 7eme jour après réception du bordereau à hauteur de :

- 1,80€ TTC (1,50€HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur étagère.
- 7,20€ TTC (6€ HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur palette, demi-palette ou au sol

Nous vous invitons donc à enlever vos lots le plus rapidement possible ou à les faire expédier si l'expédition est possible. Lorsque les frais de gardiennage dépassent le montant de la facture d'achat, les lots seront vendus pour règlement de la dette.

L'expédition des lots stockés dans nos locaux reste éventuellement possible :

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - peut éventuellement vous proposer un service d'expédition pour les lots stockés à l'étude ou pour des lots désignés.

Vous réglez ce service dans votre Espace Adjudicataire (voir les CGE).

<https://espace-client.pastor-judiciaire.fr/fr/connexion>

Un devis peut vous être proposé pour des lots spécifiques.

GESTION DES IMPAYÉS ET FICHIER TEMIS*

A défaut de règlement dans les 7 jours calendaires après la vente, Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - se réserve la possibilité de poursuivre l'adjudicataire défaillant en paiement de sa dette ou d'annuler la vente, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'adjudicataire défaillant.

Tout paiement après annulation du bordereau entraînera le remboursement de la somme versée moins 70.00€ TTC de frais de dossiers.

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS (voir page 8)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - collecte et traite les données personnelles que vous fournissez lors de votre inscription aux ventes aux enchères publiques, notamment votre nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone et coordonnées bancaires.

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - utilise ces données pour la gestion des enchères publiques et pour assurer le bon déroulement des transactions. Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - peut également utiliser vos données pour vous informer des prochaines ventes aux enchères, à moins que vous ne vous y opposiez.

Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - ne communique vos données personnelles à des tiers que dans les cas prévus par la loi ou avec votre consentement explicite. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement pour des motifs légitimes.

En acceptant nos conditions générales de vente aux enchères publiques, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la présente clause sur les données personnelles et acceptez que Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - collecte et traite vos données personnelles conformément aux finalités énoncées ci-dessus.

FICHIER TEMIS

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires -. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires -, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - : par écrit auprès de Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - 58 Boulevard Pierre Lefauchaux - Le Mans.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Nicolas Pastor - Inventaires et Ventes aux Enchères Judiciaires - de tout changement concernant ses coordonnées de contact.